

Somudimec industries et financement

Quand les industriels...

Somudimec est une société de financement créée en 1977 par l'Udimec. Elle est aujourd'hui présente dans tous les départements des régions Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté et Rhône-Alpes.

Somudimec est un établissement mutualiste géré par la profession. Les entreprises qui font appel à ses services en deviennent sociétaires. Elles participent à sa vie, s'expriment aux assemblées générales, et élisent le conseil de surveillance composé de chefs d'entreprise.



... soutiennent les industriels

Somudimec accompagne les entreprises lors de leur création, leur développement ou leur transmission, en répondant à leurs besoins de financement.

Au-delà de l'ingénierie financière, Somudimec apporte ses conseils techniques et met à disposition des entreprises des ressources adaptées.

En complément des offres de crédit à moyen et long termes, de crédit immobilier et crédit-bail, Somudimec propose, via l'affacturage ou le rachat de balance, des solutions de gestion de la trésorerie.

Des offres d'assurance-crédit et d'assurances (décès-invalidité, assurance hommes-clés, bris de machine...) complètent les produits nécessaires aux entreprises industrielles pour couvrir les risques inhérents aux aléas importants de l'entreprise.

Somudimec en quelques chiffres (2014) :

500

dossiers de
financement soit

2 600

clients soit

200

contrats
d'affacturage soit

80 M€

de concours

140 M€

d'encours

1 Md€

de factures
rachetées par an

Somudimec

Les antennes départementales

DIRECTEUR COMMERCIAL :

Pierre Jourdain
Tél. 04 78 77 06 45
p.jourdain@somudimec.fr

Bourgogne :

Grégoire Boutefeu
Tél. 03 85 42 18 42
g.boutefeu@somudimec.fr

Franche-Comté :

Fabienne Chegnion-Mermet
Tél. 03 81 48 50 12
f.chegnion-mermet@somudimec.fr

Auvergne :

Édouard Buguet
Tél. 04 73 90 15 43
e.buguet@somudimec.fr

Ain :

Julien Brossard
Tél. 04 74 21 60 68
j.brossard@somudimec.fr

Rhône :

David Jomain
Tél. 04 72 78 86 73
d.jomain@somudimec.fr

Savoie / Haute-Savoie :

Bruno Faedda
Tél. 04 79 65 16 80
b.faedda@somudimec.fr

Loire :

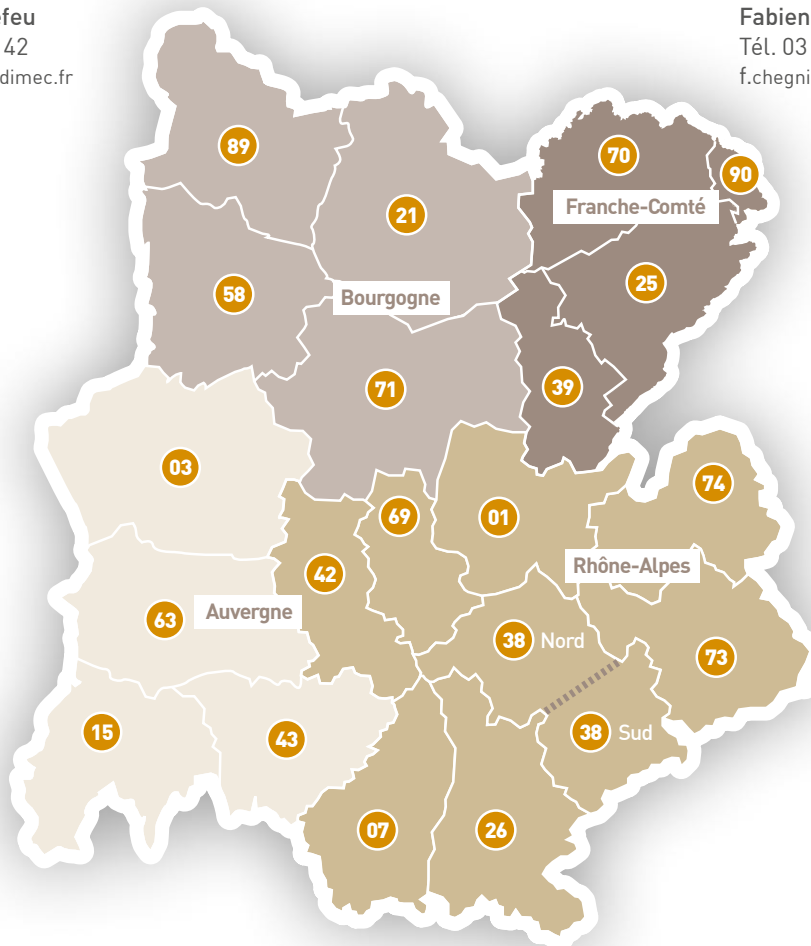
Bernard Vey
Tél. 04 77 92 89 95
b.vey@somudimec.fr

Drôme / Ardèche :

Florent Poustoly
Tél. 04 75 42 94 11
f.poustoly@somudimec.fr

Sud-Isère :

Christophe Depechot
Tél. 04 76 41 49 49
c.depechot@somudimec.fr



Le crédit sous toutes ses formes

Le crédit à moyen terme (3 à 7 ans)

Il se destine aux entrepreneurs en phase de création ou de transmission de leur entreprise.

Il soutient également les projets industriels innovants liés à la modernisation/optimisation de l'outil de production (machine-outil, CFAO, moyens de mesure, matériels fixes ou roulants...).

Pour chaque projet validé, Somudimec apporte sa connaissance des métiers et filières, sa compétence technique, et délivre des crédits à des taux compétitifs, fixes ou indexés à un indice variable, sur lesquels elle apporte une garantie financière.



Le crédit à moyen terme pour l'innovation (3 à 5 ans)

Somodimec soutient les entreprises dans leurs efforts d'adaptation technologique, en accordant des prêts pour investissements immatériels avec la collaboration du Crédit coopératif et de la BPI.

Le crédit à long terme (8 à 15 ans)

Lorsque l'entreprise se développe et qu'elle arrive à saturation de ses moyens d'exploitation, Somudimec préconise un montage juridique et fiscal adapté, et apporte ses conseils sur les aides et ressources financières possibles.

Opérateur reconnu dans l'immobilier industriel, Somudimec accorde des crédits à taux fixes ou indexés à un indice variable sur des opérations de construction, acquisition ou aménagement de bâtiments.

Somodimec intervient seul ou en couplage avec d'autres partenaires financiers.

Le prêt d'honneur et le prêt de consolidation (3 à 5 ans)

Le prêt d'honneur (à taux fixe) peut être accordé en nom propre par Somudimec aux dirigeants de PME pour compléter leur apport en création, réorganiser leur actionnariat ou renforcer les fonds propres de leur entreprise.

Reflète de la volonté d'accompagnement de Somudimec, le prêt de consolidation est octroyé pour renforcer la trésorerie de l'entreprise. C'est un prêt à échéance constante ou à échéance de capital constant.

Le crédit-bail matériel (3 à 7 ans)

Somudimec finance l'achat de matériel neuf ou d'occasion disposant d'une valeur vénale.

Le financement porte sur 100 % du matériel, TVA comprise, sans frais de gestion. Cette opération simplifie la comptabilité avec une seule écriture des loyers en charge, et la trésorerie reste intacte.

Le crédit-bail s'applique également en cas de revente d'un ancien matériel préalable à l'achat d'un nouveau.

Pour les petits matériels de production, **Metalease** offre une solution de location financière (jusqu'à 70 000 euros).

Le crédit-bail immobilier (10 à 20 ans)

Somudimec peut financer les opérations immobilières à 100 %.

L'entreprise soumet son projet à Somudimec qui en valide la faisabilité en fonction de la capacité financière. Somudimec apporte ses conseils sur une durée adaptée (entre 10 et 20 ans). Les loyers sont déductibles du résultat imposable. Le rachat partiel avant terme ou l'achat pour un euro à terme sont deux options possibles.

L'entreprise signe un contrat de crédit-bail sous forme notariée et peut souscrire un contrat d'assistance auprès d'une société d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

POUR FACILITER
L'ATTRIBUTION
DES CONCOURS
D'INVESTISSEMENTS,
LA RÉGION RHÔNE-ALPES
A DÉDIÉ À SOMUDIMEC
UN FONDS DE CO-GARANTIE
POUR LES PMI SITUÉES
EN RHÔNE-ALPES.

DES COMITÉS D'ENGAGEMENT, COMPOSÉS D'ENTREPRENEURS
INDUSTRIELS REPRÉSENTATIFS DE LA RÉGION ET DE SES SECTEURS
D'ACTIVITÉ ÉTUDIENT CONFIDENTIELLEMENT CHAQUE DOSSIER
EN TENANT COMPTE DE PARAMÈTRES COMPLÉMENTAIRES
DE L'ANALYSE FINANCIÈRE.

L'affacturage

L'affacturage ou "factoring" est un mode de financement du poste clients d'une entreprise, applicable en France ou à l'export. Cette méthode consiste, pour une entreprise, à céder les créances qu'elle possède sur ses clients, à un organisme financier spécialisé appelé factor. Ainsi, en revendant ses créances à cet organisme, l'entreprise récupère immédiatement de la trésorerie, charge à l'organisme d'en assurer le recouvrement.



Le contrat Somufactor

Somodimec propose le contrat d'affacturage **Somufactor** à toute entreprise industrielle ou de services industriels réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 450 000 euros.

Ce contrat déclenche le financement du poste clients en 24 heures sur simple remise d'une facture ou sur demande préalable de l'entreprise. Il apporte 100 % de garantie contre les risques d'impayés. Il inclut la gestion du poste clients (relances, recouvrement, encaissement, enregistrement et analyse comptables...) et un accès web sécurisé.

Évolutif quant au nombre de clients ou à la zone d'activité, le contrat **Somufactor** peut compléter les avantages et garanties d'un contrat d'assurance-crédit déjà souscrit en France ou à l'international.

Somufactor peut également émettre des billets à ordre à escompter auprès d'une banque gestionnaire des comptes de l'entreprise.

AVEC SOMUFACTOR :

- RETENUE DE GARANTIE MINIMISÉE
- MINIMUM DE COMMISSION LIMITÉ À 6 MOIS
- PAS DE CAUTION PERSONNELLE DU DIRIGEANT

Les contrats d'assurance

L'assurance-crédit

À titre de partenaire financier, Somudimec est engagée pour la sécurisation des opérations commerciales et la tranquillité des entreprises.

Sa filiale Covercréance offre des solutions d'assurance adaptées aux entreprises de toutes tailles avec des flux réguliers de vente sur les marchés français et internationaux.

Les contrats proposés par Covercréance :

- facilitent l'obtention de financements par le transfert des droits à l'indemnisation vers les partenaires financiers ;
- préviennent les risques de non-paiement grâce à la réalisation d'études de solvabilité des clients et des prospects ;
- accompagnent les procédures à l'amiable ou judiciaires visant à récupérer des créances impayées ;
- indemnisent les entreprises à hauteur de 95 % du montant HT d'une créance impayée, quel que soit le motif de l'insolvabilité.



Solution novatrice proposée par Covercréance, la police d'assurance **Couverture** couvre les risques inhérents aux ventes à crédit négociées avec des partenaires commerciaux. Elle apporte un service de proximité et personnalisé à toutes les entreprises industrielles, quels qu'en soient le chiffre d'affaires et la taille.

Afin que les entreprises, notamment les PMI, prennent des risques commerciaux en toute connaissance de cause, Somudimec a négocié des conditions collectives exclusives réservées à l'ensemble de ses sociétaires.

PLUS DE 100 CONTRATS
40 NOUVEAUX CONTRATS EN 2014

Assurance bris de machine :

Dans le cadre de notre qualité de conseil aux entreprises qui comprend l'assurance des biens financés, Somudimec propose une offre certifiant que le matériel financé est couvert en :

- **Bris de Machine** (interne et externe)
- **Incendie et risques assimilés** (dégâts des eaux, dommages électriques, évènements et catastrophes naturels, vol...)
- **Frais supplémentaires** d'exploitation suite à sinistre
- **Perte financière / Perte de loyers**

NOTA : le niveau de la franchise est très faible dans notre contrat, 1 500 € maxi par sinistre (sur le marché elles tournent généralement entre 5 000 et 8 000 €)

Les assurances personnelles

Afin d'assurer les solutions de crédits et de crédits-bails contractées auprès de Somudimec, les entreprises peuvent souscrire un contrat groupe assurance décès-invalidité portant sur le capital restant dû. Indexé sur l'âge de la personne assurée, le taux est concurrentiel.

Sous certaines conditions, ce contrat peut être proposé en cas de crédits et crédits-bails souscrits auprès d'autres établissements.

Somudimec propose également une assurance décès sur l'homme clé ou ses associés afin de faire face aux conséquences financières liées au décès (ou à une incapacité supérieure ou égale à 66 %) d'un ou plusieurs associés. Ce contrat permet à l'entreprise de percevoir un capital décès visant à compenser la baisse de résultat.

PRÈS DE
800 PERSONNES
BÉNÉFICIAIRES DU CONTRAT
GROUPE SOMUDIMEC

Le capital-risque

RDD, un partenaire engagé

Les équipes Somudimec gèrent Rhône-Dauphiné-Développement, société de capital-risque créée en 1988 avec le concours des organisations professionnelles Udimec et Métallurgie Rhodanienne.

Rhône Dauphiné Développement est au service du renforcement des fonds propres. Une mission essentielle pour accompagner la création, la transmission ou les phases de développement importantes des entreprises industrielles ou de services industriels sur nos territoires dans une logique de fonds patients.

Rhône Dauphiné Développement en quelques chiffres :

Plus de
110
participations

Près de
20
nouvelles participations par an

150 k€
en moyenne par intervention + effet de levier



Ses interventions prennent la forme d'une prise de participation au capital, d'une souscription en obligations convertibles ou en prêt participatif, ou d'un apport en compte courant d'associés.

Au-delà du seul soutien financier, elle propose à l'entreprise une ingénierie financière reconnue en accordant une importance prédominante aux hommes et à leurs projets. En ce sens, elle s'engage pleinement dans l'avenir industriel de l'entreprise.

Pour autant, elle reste toujours minoritaire au capital et s'interdit toute ingérence dans la gestion courante de l'activité.

Des comités d'engagement, composés principalement de chefs d'entreprises, sont chargés de l'étude des dossiers en toute sérénité, impartialité et discrétion en vue de leur agrément.

Le cofinancement avec :

Ses principaux partenaires :

- Banque Populaire et Crédit Agricole
Création pour la création d'entreprises ;
- ESFIN (groupe Crédit Coopératif)
et Banque Populaire pour les dossiers
de développement.



GRÂCE À CES PARTENARIATS,
RDD DISPOSE D'UN EFFET DE LEVIER
JUSQU'À QUATRE OU SIX FOIS PLUS
IMPORTANT QUE SA MISE

Des fonds d'investissement partenaires :

(où Udimec et Somudimec sont actionnaires)

- **FRI-RA** : fonds de redéploiement rhônalpin ;
- **FIMIEEC** : fonds Filière Electronique /
Electrique / Communication ;
- **RAC** : fonds de création rhônalpin ;
- **R2V** : fonds d'amorçage Rhône-Alpes /
PACA.

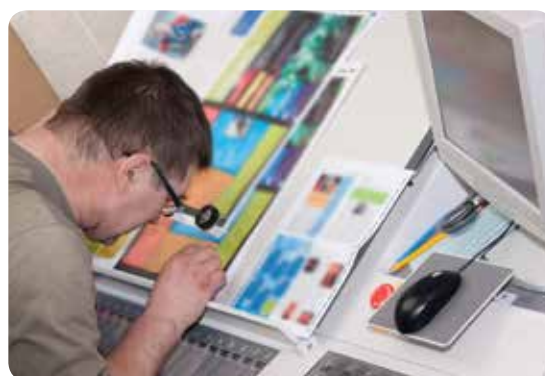
Les dispositifs spécifiques à l'UIMM

Parallèlement aux investissements immobiliers et matériels qui peuvent par nature faire l'objet de prises de garantie (hypothèque, nantissement), il y a nécessité d'investir pour innover dans "l'immatériel".

L'innovation demande de la patience et les retours sur investissement se font souvent attendre.

Pour les PMI, notamment, il n'est pas toujours possible de fournir des garanties suffisantes aux organismes de crédit. Certaines renoncent, d'autres entament leur trésorerie.

Par l'intermédiaire de Somudimec, les adhérents de l'UIMM peuvent bénéficier de dispositifs avantageux sans exigence de garanties (Essor-PMI, So-Robot, Federis UIMM Entreprise).



Essor-PMI

C'est un prêt participatif compris entre 100 000 et 400 000 euros, destiné à financer tout projet de développement (matériel, immatériel, développement international...), y compris le rachat d'entreprise.

Il est souscrit pour une durée de 4 à 8 ans auprès d'une banque partenaire, et garanti par le fonds de garantie **Essor-PMI**, doté par l'UIMM et géré par Somudimec. Il est assorti d'un prêt classique accordé par la même banque à hauteur de 33 % minimum du prêt participatif.

Grâce à ce fonds de garantie, les prêts accordés par Somudimec et le Crédit Coopératif sont considérés comme des quasi-fonds propres. Ainsi, **Essor-PMI** représente une solution privilégiée pour améliorer la structure financière et la capacité d'endettement de l'entreprise.

So-Robot

En vue d'encourager les investissements dans des systèmes d'automatisation de production et de robotisation, Somudimec a lancé en 2014 la solution **So-Robot**, destinée à financer l'acquisition des équipements et des opérations nécessaires à leur installation.

Elle articule deux dispositifs de prêts : Essor-PMI (voir ci-dessus) et Innov&Plus, crédit accordé par le Crédit Coopératif, pour financer l'innovation de 25 à 7 500 K€. **So-Robot** est garanti à 100 % pour la part Essor-PMI et à 50 % (par le Fonds Européen d'investissement) pour la part Innov&Plus.

Le montage financier n'exige aucune garantie et peut bénéficier d'un différé de deux ans en capital, ce qui permet de commencer à rembourser le capital emprunté quand l'investissement devient productif.

Federis UIMM Entreprise

Federis UIMM Entreprise est un fonds de prêts à l'économie lancé par l'UIMM en partenariat avec un groupe d'investisseurs.

Il représente une porte d'accès aux marchés financiers de la dette comme source complémentaire de financement des investissements et de la croissance pour les PMI et les ETI.

En souscrivant les euro-obligations émises par les entreprises pour des montants compris entre 2 et 5 M€, et dont la durée peut aller jusqu'à 10 ans, ce fonds dispose d'un gage- espèces abondé par l'UIMM qui vient réduire le risque des investisseurs.

Il permet en outre aux émetteurs d'obligations d'obtenir des taux particulièrement compétitifs sans avoir à offrir de sûretés réelles (hypothèque, nantissement, caution) en contrepartie.

Federis UIMM Entreprise peut également être souscrit sous forme de prêt, in fine ou amortissable avec un différé. Maturité : **7 à 10 ans**.

Il s'adresse à des entreprises dont le CA consolidé est **≥ 25 M€**.

Souscrivez des parts sociales de Somudimec...

**... et participez ainsi
au développement
des PME industrielles
de vos territoires**

**Somodimec est
agrée entreprise
solidaire**

au regard de l'article R 3332-21-3
du Code du travail par
la Direccte UT 38.

**Votre investissement
en parts sociales A
de Somudimec
est éligible aux
réductions ISF :**

50 % du montant investi dans
la limite de 45 000 € (soit un
versement maximal de 90 000 €)

→ sont pris en compte les apports
effectués jusqu'à la date limite
de dépôt de votre déclaration
ISF ;

→ conservation des parts sociales
pendant 5 ans.



Pour votre souscription, veuillez contacter :

Somodimec - Polytec - CS 90064 - 19 rue des Berges
b.bessiere@somudimec.fr - Tél. 04 76 41 49 49